



Protégez encore mieux vos proches

Grâce à votre employeur, vous avez accès à un régime qui peut couvrir une partie ou la totalité de vos soins de santé comme les médicaments d'ordonnance et les soins dentaires. Votre régime peut également comprendre une assurance-vie de base qui protégera votre famille advenant votre décès.

Mais saviez-vous que vous pouvez être encore mieux protégé?

En effet! L'assurance-vie facultative procure un niveau de sécurité encore plus élevé. Et comme vous participez déjà au régime collectif de votre employeur, vous avez accès à d'excellents taux.

La vie est plus radieuse sous le soleil

Financière 
Sun Life

3 raisons de choisir l'assurance-vie facultative

1. Votre couverture actuelle ne suffit peut-être pas.

Supposez que vous avez une couverture de 100 000 \$. Cela peut sembler beaucoup, mais si votre salaire annuel est de 50 000 \$, votre famille n'aura plus rien après deux ans.

2. La couverture est transférable.

Même si votre assurance-vie fait partie de votre régime collectif, la couverture est transférable. Autrement dit, vous pouvez la conserver si vous quittez votre employeur.¹

3. Les taux de groupe sont plus bas.

Les taux d'assurance-vie collective sont généralement plus bas² que ceux que vous paieriez si vous achetiez une assurance-vie individuelle vous-même. Les primes peuvent être très abordables pour tous les employés, quel que soit leur âge.

Pourquoi l'assurance-vie est-elle si importante?

Il est possible que votre conjoint, vos enfants ou vos parents dépendent de vous. En assurant votre vie, vous contribuez à protéger leur avenir. Ils pourront utiliser la prestation pour :

- remplacer votre revenu et maintenir le style de vie de la famille;
- rembourser le prêt hypothécaire sur votre maison ou d'autres dettes;
- payer les études postsecondaires de vos enfants;
- permettre à votre conjoint de prendre une retraite confortable.

De quel montant d'assurance-vie avez-vous besoin?

Vos besoins d'assurance-vie changent au fil du temps. Vous êtes en début de carrière? Vous achetez une nouvelle maison? Vous vous mariez? Vous avez un premier enfant? Acheter de l'assurance-vie facultative dans le cadre de votre régime est un moyen simple et abordable de protéger votre famille.

Peu importe à quel stade vous en êtes dans la vie, l'assurance-vie est essentielle pour protéger vos proches.

Vous quittez votre emploi?

Si vous quittez votre employeur, vous pouvez choisir de maintenir votre assurance-vie sans avoir à subir un examen médical.

Pour en savoir plus, visitez le [site Web de la Financière Sun Life](#) ou téléphonez à la Financière Sun Life au 1-877-893-9893 et parlez de vos options avec un conseiller autorisé.

RESSOURCES EN LIGNE POUR VOUS AIDER



- Pour connaître facilement et rapidement le montant d'assurance dont vous avez besoin, utilisez notre [calculateur d'assurance-vie](#) sur sunlife.ca.
- Vous ne savez pas quel montant d'assurance vous avez déjà? Consultez votre brochure explicative ou adressez-vous au gestionnaire de votre régime.

**Vous souhaitez mieux protéger votre famille?
Rien de plus simple!**

Présenter une demande d'assurance-vie facultative, c'est simple comme bonjour. Demandez des précisions à votre représentant des Ressources humaines.

¹ Selon le montant de votre couverture d'assurance-vie collective, il peut y avoir une limite du montant de couverture qui est transférable. Il est aussi possible que vous deviez répondre au téléphone à des questions sur votre santé. Communiquez avec le Centre Solutions clients de la Financière Sun Life au 1-877-893-9893 et parlez à un conseiller en services financiers autorisé (personne portant le titre de conseiller en sécurité financière au Québec).

² Les taux sont calculés en fonction de l'âge, du sexe et de l'usage du tabac à la date d'effet de la couverture. Ils sont révisés tous les ans, sont susceptibles de changer et augmentent lorsque l'assuré change de groupe d'âge. Les primes sont soumises aux taxes de vente applicables.

Les garanties collectives sont offertes par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Financière Sun Life.

GB8481-F 01-19 jp-keb